

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

RECEPISSE DE DEPOT

BATT AUDIT

25 RUE DU BOIS DE LA CHAMPELLE
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

V/REF :

N/REF : 97 B 654 / 2007-A-2102

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 10/05/2007,

P.V. du conseil d'administration du 13/01/2007

- Changement du président du conseil d'administration
- Modification de la composition du conseil d'administration

P.V. d'assemblée du 28/02/2007

Concernant la société

BATT AUDIT
Société anonyme
25 RUE DU BOIS DE LA CHAMPELLE
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-2102 le 10/05/2007

R.C.S. NANCY 414 570 622 (97 B 654)

Fait à NANCY le 10/05/2007,

Le Greffier

Le suppléant



BATT AUDIT
Société Anonyme
au capital de 120 000 euros
Siège social : 25 Rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY
414570622 RCS NANCY



TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Dépôt du 10 MAI 2007

Reçu par le greffier 97 654

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 JANVIER 2007

L'an deux mille sept,

Le 13 janvier,

A 9 heures 30,

Les administrateurs de la société BATT AUDIT se sont réunis en Conseil, 25 Rue du Bois de la Champelle 54500 VANDOEUVRE LES NANCY, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Christian BARNET

La société BATT AUDIT & ASSOCIES, représentée par son représentant permanent, Monsieur Gilles BATT

Mademoiselle Véronique DENIS

Madame Nathalie LEFEBVRE

Monsieur Olivier LEFEBVRE

Monsieur Stéphane RONDEAU

Monsieur François THOMANN, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué, est excusé.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Christian BARNET préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Nathalie LEFEBVRE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....

- Proposition de nomination d'administrateurs en remplacement d'administrateurs dont le mandat vient en renouvellement,
- Proposition de nomination de trois nouveaux administrateurs,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,

.....

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Le Président rappelle au Conseil que les mandats d'administrateur de

- Société BATT AUDIT & ASSOCIES, représentée par Monsieur Gilles BATT
- Mademoiselle Véronique DENIS
- Monsieur Olivier LEFEBVRE

viennent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Sur proposition du Président, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée de nommer en remplacement de la BATT AUDIT & ASSOCIES et de Madame Véronique DENIS

- Monsieur Gilles BATT
- Monsieur Pascal FRANCOIS

en qualité d'administrateurs pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/8/2012.

Sur proposition du Président, le Conseil décide de proposer à l'Assemblée de renouveler le mandat de Monsieur Olivier LEFEBVRE en qualité d'administrateur pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/8/2012.

Le Président expose au Conseil qu'il conviendrait de nommer trois nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction.

Sur proposition du Président, le Conseil propose de soumettre à l'Assemblée la nomination de

- Madame Lise DAUDIER de CASSINI,
- Monsieur Gilles MESSERLIN,
- Madame Isabelle SAGOT,

, en qualité de nouveaux administrateurs, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/8/2012.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE.

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Pascal FRANCOIS aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Pascal FRANCOIS Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christian BARNET, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/8/2012.

Monsieur Pascal FRANCOIS entre alors en séance ;

Monsieur Pascal FRANCOIS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pascal FRANCOIS organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

La démission de Monsieur Christian BARNET interviendra ainsi que l'entrée en fonction de Monsieur Pascal FRANCOIS le 1^{er} mars 2007, sous réserves de la ratification de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale,

BATT AUDIT
Société Anonyme
au capital de 120 000 euros
Siège social : 25 Rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY
414570622 RCS NANCY


CERTIFIE CONFORME

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2007

L'an deux mille sept,

Le 28 février,

A 10 heures 30,

Les actionnaires de la société BATT AUDIT, société anonyme au capital de 120 000 euros, divisé en 8000 actions de 15 euros chacune, dont le siège est 25 Rue du Bois de la Champelle, 54500 VANDOEUVRE LES NANCY, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 12 Février 2007 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian BARNET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Gilles BATT et Monsieur Stéphane RONDEAU, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Nathalie LEFEBVRE est désigné comme secrétaire.

Monsieur François THOMANN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre en date du 12/2/2007, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 8000 actions sur les 8000 actions ayant le droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 août 2006,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2006 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement et nomination d'administrateurs en remplacement,
- Nomination de trois nouveaux administrateurs,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 août 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 août 2006 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de 98 096,76 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	98 096,76 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 305 255,48 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de

- Société BATT AUDIT & ASSOCIES, représentée par Monsieur Gilles BATT
- Mademoiselle Véronique DENIS
- Monsieur Olivier LEFEBVRE

viennent à expiration ce jour, nomme en qualité d'administrateurs :

- Monsieur Gilles BATT

- Monsieur Pascal FRANCOIS

Et renouvelle le mandat de Monsieur Olivier LEFEBVRE

pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/8/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer

- Madame Lise DAUDIER de CASSINI,
- Monsieur Gilles MESSERLIN,
- Madame Isabelle SAGOT,

, en qualité de nouveaux administrateurs, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2013 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/8/2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs
Gilles BATT

Le Président
Christian BARNET

Le Secrétaire
Nathalie LEFEBVRE

Stéphane RONDEAU